



COMMENT RÉALISER VOTRE DEMANDE D'AIDE À L'ADAPTATION DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT ?

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE ET LOUEZ VOTRE LOGEMENT

Pour constituer un dossier et vérifier votre éligibilité à l'aide, vous devez nous transmettre les pièces listées au verso, correspondant à votre situation et à celle de votre locataire, puis suivre les différentes étapes.

RAPPEL DE L'AIDE

UNE AIDE JUSQU'À 5 000 € POUR FACILITER LE MAINTIEN À DOMICILE DE VOTRE LOCATAIRE

Votre locataire doit :

- être une **personne âgée de 70 ans et plus**, retraitée d'une entreprise du secteur privé y compris agricole,
- être une **personne âgée de 60 ans et plus, en situation de perte d'autonomie** (niveau GIR de 1 à 4) et salariée ou retraitée d'une entreprise du secteur privé y compris agricole,
- avoir des revenus inférieurs aux plafonds de ressources mentionnés en annexe.

Le logement concerné par les travaux est la résidence principale de votre locataire. Il est situé en France (métropole et DOM) et dans le parc privé.

SONT FINANÇABLES LES 3 AMÉNAGEMENTS SUIVANTS :

- **la fourniture et la pose d'une douche** avec un receveur extra-plat ou une solution carrelée ayant un indice à la glissance supérieur ou égal à PN 12 ou équivalent, et sa robinetterie associée,
- **la fourniture et la pose d'un lavabo** pour personne à mobilité réduite,
- **la fourniture et la pose d'une cuvette de WC rehaussée** avec son réservoir et une barre d'appui ergonomique.

En complément de l'une des 3 opérations ci-dessus, sont également finançables les travaux suivants :

- dépose et mise en décharge,
- fourniture et pose d'une porte de douche ou d'une paroi fixe,
- barres d'appui ergonomique et siège de douche,
- revêtement de sol et des murs,
- réfection électrique,
- éclairage de sécurité,
- élargissement de la porte d'accès des sanitaires.

LES MODALITÉS DE PAIEMENT DE L'AIDE

- Vous devez avoir **les devis définitifs** lors de l'envoi de vos pièces justificatives.
- Les **fonds vous seront directement versés** (avec deux versements : acompte et reste à charge).

1

Envoyez vos pièces justificatives à Action Logement.

2

Action Logement vérifie vos documents.

En cas de besoin, il pourra vous être demandé de renvoyer certaines pièces.

3

Votre dossier est complet, Action Logement vous envoie votre contrat.

La convention de subventionnement en 2 exemplaires.

4

Signez les 2 exemplaires de votre contrat.

Conservez un exemplaire et renvoyez le second à Action Logement.

5

Action Logement vous verse l'acompte

dès réception de votre contrat et de la demande d'acompte (maximum 30 % de la somme à devoir à l'entreprise de travaux).

6

Une fois les travaux terminés, adressez les copies des factures à Action Logement pour paiement du restant dû.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

TOUTES LES PIÈCES SONT À ENVOYER À L'ADRESSE CI-DESSOUS :

ACTION LOGEMENT SERVICES
Prêts et Aides Travaux PIV
21 quai d'Austerlitz
TSA 71408
75621 PARIS CEDEX 13



En indiquant cette adresse, il n'est pas nécessaire d'affranchir votre courrier. Action Logement prend en charge l'envoi.

LES DOCUMENTS DEMANDÉS DOIVENT ÊTRE DES COPIES ET NON DES ORIGINAUX

1 - VOS JUSTIFICATIFS

- Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 ou avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017.
Si vous n'avez pas d'avis d'imposition, vous pouvez fournir un ASDIR (avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu) valant avis d'imposition ou l'attestation de l'administration compétente étrangère si vous viviez à l'étranger.
- Carte nationale d'identité, du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité.
- RIB.

2 - LES JUSTIFICATIFS DE VOTRE LOCATAIRE

- Carte nationale d'identité, du passeport ou de la carte de séjour en cours de validité de votre locataire.
- Avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018 ou avis d'imposition 2018 sur les revenus 2017 de votre locataire. En l'absence d'avis d'imposition, fournir un ASDIR (avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu) valant avis d'imposition ou l'attestation de l'administration compétente étrangère si votre locataire vivait à l'étranger.
- Le cas échéant, titre de pension de retraite de votre locataire transmis par sa caisse de retraite, précisant le prénom, le nom et l'adresse de domicile de l'affilié ainsi que son régime de retraite.
- Bail de votre locataire complet et signé par toutes les parties (propriétaire bailleur et locataire(s) dont celui donnant éligibilité) précisant la date d'effet, le montant du loyer/redevance et charges.

3 - LES PIÈCES JUSTIFICATIVES DES ENTREPRISES DE TRAVAUX

- Les devis définitifs de ou des entreprise(s) précisant pour chacun le nom de l'entreprise et le montant des travaux.
Si les travaux sont réalisés par plusieurs entreprises, un devis est nécessaire pour chaque entreprise.

ActionLogement

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros - Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

www.actionlogement.fr  [@Services_AL](https://twitter.com/Services_AL)

**AFIN QUE VOTRE DOSSIER PUISSE ÊTRE SAISI,
IL EST IMPÉRATIF DE JOINDRE CE COUPON
À VOTRE DEMANDE**

Nom : Prénom : Date de naissance :

Adresse postale :

Adresse du logement concerné par les travaux (si différente de l'adresse postale) :

N° de tél. :

Date :

Signature

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES : Action Logement Services est engagée dans une démarche continue de protection des données de ses utilisateurs, en conformité avec la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et du Règlement Général sur la Protection des Données (UE) 2016/679 du 27 avril 2016. Les informations recueillies sont obligatoires pour le traitement de votre demande, la finalité principale de leur collecte étant la saisie de vos données dans nos systèmes informatisés, l'instruction de votre dossier et sa gestion. Les données collectées sont destinées aux services d'Action Logement Services et, le cas échéant, à ses sous-traitants, prestataires et partenaires, aux entités du Groupe et à l'ANCOLS. Certaines données peuvent être adressées à des tiers pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles peuvent également être communiquées, à leur requête, aux organismes officiels et aux autorités administratives ou judiciaires, notamment dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux ou contre le financement du terrorisme. Action Logement Services est tenue au secret professionnel concernant ces données.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit d'effacement, d'un droit de limitation du traitement de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de données, d'un droit à la portabilité des données et d'un droit de définir le sort de vos données en cas de décès. Ces droits peuvent être exercés par courrier signé, en écrivant à Action Logement Services - Service conformité, 21 quai d'Austerlitz - CS 41455 - 75643 Paris Cedex 13, en joignant la copie d'un titre d'identité comportant une signature, ainsi qu'un justificatif du domicile pour la réponse.

Pour information, le DPO d'Action Logement Services peut être joint à l'adresse suivante : rgpd.ues75@actionlogement.fr

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation directement auprès de la CNIL, 3 Place de Fontenoy, 75007 Paris

PLAFONDS DE RESSOURCES

Applicables à l'aide à la rénovation énergétique et à l'aide à l'adaptation du logement au vieillissement

Au 1^{er} janvier 2020

Nombre de personnes composant le ménage	Île-de-France (en €)		Province (en €)	
	1	25 068	2 321	19 074
2	36 792	3 407	27 896	2 583
3	44 188	4 091	33 547	3 106
4	51 597	4 778	39 192	3 629
5	59 026	5 465	44 860	4 154
Par personne supplémentaire	7 422	687	5 651	523

Source : Circulaire du 9 décembre 2019 relative aux plafonds de ressources applicables en 2020 à certains bénéficiaires de subventions de l'Agence nationale de l'habitat (Anah).
NOR : TERL1937406C - publiée le 4 janvier 2020 au Bulletin Officiel du Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Ressources prises en compte

Plafonds de ressources annuels (montants indiqués en gras) : à comparer au revenu fiscal de référence N-2 du ménage. **En 2020**, prendre en compte le(s) revenu(s) fiscal(aux) de référence du ménage indiqué(s) en ligne 25 du(des) **avis d'impôt 2019** sur les **revenus de l'année 2018**.

Toutefois, il sera tenu compte du revenu fiscal de référence de l'année N-1 si plus favorable.

Autres montants (en 2^{ème} colonne) : estimation des ressources mensuelles par catégorie de ménage calculée sur la base du revenu fiscal de référence N-2 avant un abattement fiscal de 10%. Ce montant vous est donné à titre indicatif, le plafond annuel libellé en gras en 1^{ère} colonne constituant le seul élément de référence réglementaire.

Action Logement Services

SAS au capital de 20.000.000 d'euros

Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS Paris

Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR

www.actionlogement.fr  @Services_AL